

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois d'avril à 19 H 00*

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**  
**Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **10 avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

**N°2026/066**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,  
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX,  
M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE,  
Mme MANS, M. RUTH, Mme DUTERTRE MAILLET, Mme DE CARLI,  
Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON,  
Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU,  
*Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. BLANCHARD

Mme LAPOUGE

M. DUC

M. FRANCOIS (arrivé à 19h18)

(pouvoir à Mme GUTIERREZ)

(pouvoir à Mme DEHAS)

(pouvoir à Mme APARICIO TRAORE)

(pouvoir à Mme GESPACH)

(pouvoir à M. HAQUIN)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Déposée en Sous-Préfecture le : 21/04/26**

**Publiée le : 22/04/26**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**  
**AFFAIRES GENERALES**  
**Modification du tableau des emplois**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 et L332-14 ;

VU le tableau des emplois du personnel de la Commune ;

VU le budget communal ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 14 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

<b>NOMBRE</b>	<b>EMPLOIS A CREER</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>GRADES OUVERTS</b>	<b>SERVICES</b>	<b>MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)</b>
1	Directeur de la Politique de la Ville	A ou B	Attaché – Attaché principal - Rédacteur-Rédacteur principal de 2ème classe-Rédacteur principal de 1ère classe	Politique de la Ville	L332-8 2°
1	Directeur adjoint à la Politique de la Ville	A ou B	Attaché – Attaché principal - Rédacteur-Rédacteur principal de 2ème classe-Rédacteur principal de 1ère classe	Politique de la Ville	L332-8 2°
1	Responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services	A ou B ou C	Attaché - Rédacteur-Rédacteur principal de 2ème classe-Rédacteur principal de 1ère classe – Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2ème classe – Adjoint administratif principal de 1ère classe	Direction Générale	L332-8 2°
1	Directeur de Secteur	A ou B	Attaché – Attaché principal - Rédacteur-Rédacteur principal de 2ème classe-Rédacteur principal de 1ère classe – animateur – animateur principal de 2ème classe –	Direction Générale	L332-8 2°

			Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe		
1	Directeur de l'Événementiel	A, B ou C	Attaché - Rédacteur- Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe- Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Animateur – Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe -	Événementiel	L332-14
1	Emploi Fonctionnel : Directeur des Services Techniques	A	Directeur des Services Techniques	Direction Générale	L 332-14
1	Directeur de Secteur	A	– Ingénieur – Ingénieur principal – Ingénieur hors classe – Attaché – Attaché principal – Directeur – Attaché hors classe	Direction Générale	L332-8 2°
1	Directeur Jeunesse, Sports et Vie de Quartier	A ou B	Attaché – Attaché principal -Rédacteur- Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe- Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Animateur – Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe -	Jeunesse, Sports et Vie de Quartier	L332-8 2°
1	Directeur de l'Éducation	A ou B	Attaché – Attaché principal -Rédacteur- Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe- Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Animateur – Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe –	Éducation	L332-8 2°

1	Directrice Etat Civil/ Elections/ Cimetières	A ou B	Attaché – Attaché principal - Rédacteur- Rédacteur principal 2ème classe-Rédacteur principal 1ère classe	Etat Civil	L332-8 2°
1	Adjoint à la Direction des Affaires Financières	A ou B	Attaché – Attaché principal - Rédacteur- Rédacteur principal de 2ème classe-Rédacteur principal de 1ère classe	Direction des Affaires Financières	L332-8 2°
1	Responsable administratif	A, B ou C	Attaché – Attaché principal - Rédacteur- Rédacteur principal 2ème classe-Rédacteur principal 1ère classe - Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Direction des Services Techniques	L332-8 2°
1	Agent de salubrité	C	Adjoint technique- Adjoint technique principal 2ème classe- Adjoint technique principal 1ère classe	Salubrité	L332-14
2	Assistants administratifs	A, B ou C	Attaché – Attaché principal - Rédacteur- Rédacteur principal 2ème classe-Rédacteur principal 1ère classe - Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Direction Générale	L332-14
<b>Soit 15 postes</b>					

<b>NOMBRE</b>	<b>EMPLOIS A SUPPRIMER</b>	<b>GRADES OUVERTS</b>	<b>SERVICES</b>	<b>MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)</b>
1	Responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services	Attaché – Attaché principal - Rédacteur-Rédacteur principal 2ème classe- Rédacteur principal 1ère classe	Attaché - Rédacteur- Rédacteur principal 2ème classe- Rédacteur principal 1ère classe –	L 332-8 2°
1	Assistant administratif	Adjoint administratif- Adjoint administratif principal 2ème classe- Adjoint administratif principal 1ère classe	Communication	L332-14
1	Responsable administratif	Rédacteur-Rédacteur principal 2ème classe- Rédacteur principal 1ère classe-Adjoint administratif- Adjoint administratif principal 2ème classe- Adjoint administratif principal 1ère classe	Direction des Services Techniques	L 332-8 2°
1	Coordonnateur des Accueil de Loisirs et des Agents spécialisés des écoles maternelles	Rédacteur-Rédacteur principal 2ème classe- Rédacteur principal 1ère classe-Adjoint administratif- Adjoint administratif principal 2ème classe- Adjoint administratif principal 1ère classe- animateur territorial - animateur principal de 2ème classe - animateur principal de 1ère classe- Adjoint d'animation-Adjoint d'animation principal 2ème classe-Adjoint d'animation principal 1ère classe	Education	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (12h30/20h – 72.5%)	Assistant enseignement artistique-Assistant enseignement artistique 2ème classe-Assistant enseignement artistique 1ère classe	Conservatoire	L 332-14

1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (11h00/20h – 55%)	Assistant enseignement artistique-Assistant enseignement artistique 2ème classe-Assistant enseignement artistique 1ère classe	Conservatoire	L 332-14
<b>Soit 6 postes</b>				

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

*A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix)*

- **APPROUVE** la création d'un (1) poste de « Directeur de la Politique de la Ville », d'un (1) poste de « Directeur Adjoint de la Politique de la Ville », d'un (1) poste de « Directrice Etat civil/Elections/Cimetières », d'un (1) poste de « d'Adjoint à la Direction des Affaires Financières », d'un (1) poste de « Responsable Administratif » de catégorie hiérarchique A ou B, à temps complet, relevant de la filière administrative, sur le grade d'attaché territorial, ou d'attaché principal ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste de « Responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services », de catégorie hiérarchique, A, B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative, sur le grade d'attaché, ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine administratif ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste de « Directeur de secteur », d'un (1) poste de « Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Vie de Quartier » et d'un poste de « Directeur de l'Education », de catégorie hiérarchique A ou B, à temps complet, relevant de la filière administrative ou de la filière animation, sur le grade d'attaché ou d'attaché principal ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou des animateurs territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un emploi de « Directeur de secteur » pour la Direction Générale, de catégorie hiérarchique A, à temps complet, relevant de la filière administrative ou technique, ouvert sur le cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés territoriaux ;
- **PRECISE** que les emplois de « Directeur de la Politique de la Ville », de « Directrice Etat civil/Elections/Cimetières », de « Directeur Adjoint de la Politique de la Ville », de « d'Adjoint à la Direction des Affaires Financières », de « Responsable Administratif »,

de « Responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services », de « Directeur de secteur », de « Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Vie de Quartier » de « Directeur de l'Éducation », et de « Directeur de secteur » pour la Direction Générale pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code Général de la Fonction Publique ;

- **DIT** que la durée des contrats pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste de « Directeur de l'Événementiel », de catégorie hiérarchique A, B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative ou de la filière animation, sur le grade d'attaché, ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs, ou des animateurs ou des adjoints administratifs ou des adjoints d'animation.
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) emploi fonctionnel de « Directeur des Services Techniques » à temps complet ;
- **PRECISE** que l'emploi fonctionnel de « Directeur des Services Techniques » sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière technique, titulaire d'un grade du cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés territoriaux, par voie de détachement ;
- **APPROUVE** la création de deux (2) postes « d'Assistant Administratif », de catégorie hiérarchique A, B ou C, à temps complet, relevant de la filière administrative, sur le grade d'attaché ou d'attaché principal, ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « d'Agent de Salubrité », de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière technique sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- **PRECISE** que les postes de « Directeur de l'Événementiel », « Assistants administratifs » et « d'Agent de Salubrité » pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **PRECISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenue et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure des agents recrutés sous contrat ;

## Délibération N° 2026/066

- **PROCEDE** aux dites créations de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;
- **APPROUVE** la suppression des postes susvisés à savoir d'un (1) poste de « Responsable du Secrétariat de la Direction Générale des Services » ouvert en catégorie A et B, d'un (1) poste « d'Assistant administratif » ouvert en catégorie C et d'un (1) poste de « Responsable Administratif » ouvert en catégorie B et C, d'un (1) poste de « Coordonnateur des Accueils de Loisirs et des Agents spécialisés des écoles maternelles » ouvert en catégorie B et C, d'un (1) poste « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet (12h30/20h – 72.5%) » ouvert en catégorie B et d'un (1) poste « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet (11h/20h – 55%) » ouvert en catégorie B ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise  
Xavier HAQUIN